Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 33 (1976)

Heft: 2

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La sécurité sur les pistes de ski: 80 000 accidents chaque année

Un Suisse sur quatre s'adonne aux joies du ski. Cela représente 1 million $500\ 000$ personnes qui, à un moment ou à un autre, évoluent dans les champs de neige de notre pays entre décembre et mars.

Chaque année, un skieur sur 20 est victime d'un accident. Ces 80 000 victimes coûtent un demi-milliard de francs à la collectivité.

Pourtant, la plupart de ces accidents pourraient être évités si les intéressés se préparaient physiquement, vérifiaient soigneusement leur matériel et respectaient un certain nombre de règles de prudence élémentaire. Le comportement du skieur entre pour une bonne part dans la prévention des accidents.

La chute du skieur est la cause la plus fréquente (90 pour cent des cas). Les accidents se produisent généralement pendant les premiers jours de vacances et sont la conséquence d'un entraînement insuffisant. Il ressort également des sta-tistiques que l'accident survient souvent lors de la première descente de la journée, parce que l'on n'a pas pris soin de se chauffer les muscles par quelques exercices, ou en fin d'aprèsmidi en raison de la fatigue.

Les autres accidents (10 pour cent) sont des collisions entre skieurs; ils sont souvent dus à l'insouciance et à la témérité. Il nous semble utile de rappeler les règles de conduite édictées par la Fédération internationale de ski (FIS) dont l'observation permettra d'éviter de nombreux accidents:

- 1. Le skieur doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse pas mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.
- 2. Le skieur doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps.
- 3. Le skieur amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur aval.
- 4. Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur dépassé.
- 5. Le skieur qui pénètre sur une piste ou traverse un terrain d'exercice doit s'assurer, par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui. Il en est de même de tout stationnement.
- 6. Le skieur doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes et notamment dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, le skieur doit dégager la piste le plus vite possible.
- 7. Le skieur qui monte ne peut utiliser que le bord de la piste et même doit s'en écarter en cas de mauvaise visibilité. Il en est de même du skieur qui descend à pied.
- 8. Le skieur doit respecter la signalisation.

- 9. En cas d'accident, toute personne doit porter secours.
- 10. Toute personne, témoin ou partie responsable ou non d'un accident, est tenue de faire connaître son identité.

Celui qui enfreint ces règles et aura causé un accident pourra être tenu pour responsable. C'est pourquoi le Centre d'information de l'Association des compagnies suisses d'assurances (INFAS), à Lausanne, conseille à tous ceux qui pratiquent le ski de contracter une assurance de responsabilité civile; par ailleurs, chacun doit veiller à être suffisamment couverts contre les accidents. Ces deux précautions s'imposent pour qu'un accident, toujours possible, ne se transforme pas en catastrophe financière.

INFAS - Case postale 327, 1000 Lausanne 17, tient à la disposition du public un dépliant contenant une série d'exercices faciles à effectuer chaque jour, pour aborder la saison de ski en parfaite condition physique.

Saviez-vous...

- qu'en 1973, les dépenses totales d'assurances du peuple suisse ont atteint presque 23 milliards de francs?
- qu'au montant total des primes encaissées par les sociétés privées soumises à la surveillance de la Confédération, les compagnies d'assurances sur la vie participaient pour 43 pour cent, l'assurance de responsabilité civile pour 20 pour cent, l'assurance accidents pour 12 pour cent et l'assurance incendie pour 6 pour cent?
- que, sur les 10 570 assurés sur la vie décédés en 1974, 31,4 pour cent ont succombé à des maladies vasculaires, 27,7 pour cent à des cancers, 15,7 pour cent à des accidents (dont 8,7 pour cent du fait des seuls accidents de la route) et 8,9 pour cent à des maladies de l'appareil digestif, tandis que 7 pour cent se sont suicidés ?
- que 209 personnes perdirent la vie en 1973 dans des accidents de la circulation dus à l'alcool et que cette catégorie représente 14 pour cent des accidents mortels de la route cette année-là ?
- que la place située à côté du conducteur dans une voiture reste très dangereuse (69 pour cent des blessés et des tués), même si l'on tient compte du fait que le taux d'occupation y est plus fort qu'à l'arrière du véhicule ?
- qu'en 1970, il y avait en Suisse 4 fois plus de veuves que de veufs?
- que, toutes les 3 minutes, on enregistre un vol ou un bris de glace, et toutes les 11 minutes un incendie, une explo-sion, un sinistre dû à une force de la nature, un dommage de responsabilité civile ou un dégât d'eau ?
- qu'il y a davantage d'incendies dus à la foudre (39 pour cent) qu'à des causes humaines (35,3 pour cent) ?
- que l'homme est responsable de 71 pour cent des bris de glace contre 14 pour cent dus à des événements tels que courants d'air, coups de vent, neige, glace, etc ?

Ailleurs

En France:

Le budget de la Jeunesse et des Sports

Encore insuffisant malgré une nette progression

A l'examen du budget accordé pour 1976 à la Jeunesse et aux Sports, une constatation s'impose: il est en augmentation de 17,48 pour cent par rapport à celui de 1975. Son évolution globale est donc sensiblement plus rapide que celle des dépenses définitives du budget général qui, elle, est de plus 13,03 %. Et l'on ajoute la part provenant du PMU, estimée à 60 millions, et le produit de la taxe fiscale sur les entrées aux manifestations sportives évaluée à 12 millions, sa croissance est alors d'environ 18,5 pour cent. Il faut remonter à 1967 pour trouver un budget en telle augmentation. En excluant le PMU et la taxe fiscale, les crédits seront pour 1976 de 2141,9 millions de francs contre 1823,2 millions en 1975. Certains se réjouissent de cette augmentation, voyant par là l'intérêt que porte enfin le gouvernement aux choses du sport. Pouvait-il en être autrement?

Nous répondrons par la négative, car c'eut été un camouflet pour M. Mazeaud, auteur de la récente loi sur la promotion du sport. Une loi qui se veut ambitieuse, si ambitieuse qu'à notre avis le budget qui vient d'être accordé est loin de pouvoir mettre en œuvre le mécanisme indispensable afin de rattraper l'important retard qui s'est accumulé ces dernières années. Et M. Mazeaud en est tellement conscient qu'il a reconnu à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il faudra au minimum cinq ans pour pouvoir faire appliquer dans son intégralité le tiers temps pédagogique dans le premier et le second cycles.

Pas assez d'enseignants...

Personne n'ignore en effet que nous manquons d'enseignants en EPS. 900 postes seront créés en 1976, contre seulement 500 cette année. C'est, on en conviendra, encore très insuffisant. A ce sujet, M. Rickert, rapporteur au nom de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, faisait remarquer que d'après un recensement fait le 15 septembre 1975, les besoins évalués en postes d'enseignants étaient de 7214. On le voit, nous sommes loin du chiffre. Ainsi, les trois et deux heures dans chacun des cycles ne seront pas atteintes avant dix ans.

Bien sûr, M. Mazeaud n'a pas contesté ce chiffre, mais il a contre-attaqué en faisant ressortir que beaucoup d'élèves pratiquaient un sport optionnel soit dans le cadre d'une association sportive scolaire ou universitaire, soit dans des sociétés sportives affiliées aux fédérations. L'argument est valable, bien que contestable, car il met encore plus en exergue les insuffisances de recrutement de professeurs.

Priorité à la préparation olympique

En définitive, le choix prioritaire que s'est fixé le secrétaire d'Etat est axé sur la préparation olympique. Nous ne lui re-procherons pas dans la mesure où 1976 est l'année des jeux. Mais la «masse» fera les frais de cette ligne de conduite axée sur le sport de haute compétition. C'est peut-être nécessaire, mais c'est regrettable. On pare au

plus pressé avec les moyens du bord. Ce qui nous fait dire

que malgré une sensible augmentation, le budget 1976 de la Jeunesse et des Sports ne correspond pas à l'ambition définie dans la loi sur le sport, mais de cela nous nous doutions.

par Jean-Pierre Rilhac «Quest-France» Rennes

Les jeunes bien plus sportifs qu'on ne le dit

Délinquance, droguée, immorale... Tous les qualificatifs — les plus péjoratifs de préférence — sont trop fréquemment employés pour qualifier la jeunesse, du moins, une certaine jeunesse, celle qui fait peur... Mais à côté de cette frange marginale, pas plus élevée d'ailleurs en proportion que dans les autres tranches d'âge, la jeunesse compte aussi sa majorité silencieuse qui, quelle que soit la longueur de ses cheveux (encore un préjugé de «vieux») est bien plus saine que certains ne le prétendent.

Déjà un hebdomadaire économique a récemment publié les résultats d'un sondage révélateurs de très sérieuses préoccupations, sur «Les jeunes et le travail». Une enquête exclusive de notre journal nous apprend, aujourd'hui, ce que sont les rapports des «jeunes et du sport».

Cinq cent soixante-dix-neuf garçons et filles, âgés de onze à dix-huit ans, choisis dans cinq établissements scolaires différents de notre zone de diffusion, ont été interrogés.

«Vous intéressez-vous au sport en général ?» C'est la première question qui leur était posée. A la quasi-unanimité (96,7 pour cent) ils ont répondu «oui», donnant la préférence au football et à la natation (un jeune sur deux) et au ski (41 pour cent). Ils sont ensuite un sur trois à se passionner pour l'automobilisme, le handball, l'athlétisme, le basket; un sur quatre à s'intéresser à la gymnastique, au tennis, au cyclisme; un sur cinq à choisir le judo et le rugby.

Dans l'ordre, viennent ensuite le motocyclisme, le volley-ball, le ping-pong, l'équitation, etc...

La natation et le ballon dans la cour

Cet ordre ne varie que très peu selon l'âge. Une classification entre les plus jeunes — 11 à 14 ans — et les adolescents — de 15 à 18 ans — fait apparaître une légère diminution de l'intérêt manifesté au fil des ans pour toutes ces disciplines, à l'exclusion des sports mécaniques (automobilisme et motocyclisme), de combat (karaté et boxe). L'automobile vient même au deuxième rang, tout de suite

L'automobile vient même au deuxième rang, tout de suite après le football, dans les réponses des adolescents.

S'intéresser à un sport ne signifie pas forcément qu'on le pratique. Nous avons donc demandé à tous ces jeunes s'ils s'adonnaient effectivement à un ou plusieurs sports. Et nous avons été agréablement surpris d'apprendre que 84,6 pour cent d'entre eux pouvaient répondre affirmativement.

En fait, la précaution ayant été prise de distinguer entre la pratique «en compétition ou au sein d'une association», et celle «en amateurs pendant les loisirs», la proportion des véritables sportifs, ceux qui formeront, on l'espère, l'élite de demain, est beaucoup plus restreinte.

Lorsqu'on a écarté les garçons et filles qui profitent des va-

Lorsqu'on a écarté les garçons et filles qui profitent des vacances familiales pour aller faire quelques brasses en mer ou dans un lac, et ceux qui, à l'occasion des week-ends d'hiver, vont utiliser deux ou trois fois les remontées mécaniques vosgiennes ou jurassiennes, il ne reste plus, environ, que 30 pour cent de réels «mordus» pour prendre le sport vraiment au sérieux. Ce qui est déjà remarquable! D'autant que certains, parmi eux, pratiquent plusieurs disciplines.

Pour ces purs, ce sont en toute logique les sports de base qui sont les plus fréquemment cités: le football (12 pour cent), l'athlétisme et la natation (10 pour cent), le basket (8 pour cent), le judo — surtout chez les plus jeunes — (7 pour cent), le handball et la gymnastique (6 pour cent).

le handball et la gymnastique (6 pour cent).

Les préférences des «amateurs» qui — ils l'avouent — recherchent plutôt dans le sport une activité de loisirs vont à la natation (37 pour cent), au ski et au cyclisme choisis par un jeune sur cinq.

Curieusement, entre tous ces sports de loisirs, vient s'insérer le football auquel aiment jouer, sans arbitre, sans terrain réglementaire (un terrain vague, une cour, font l'affaire... avec, le plus souvent, deux blousons posés à même le sol pour délimiter l'emplacement des buts), 28 pour cent de nos garçons. Le handball (12 pour cent) et le basket (10 pour cent) ont moins d'adeptes: ils nécessitent un minimum d'installations, celles dont disposent, par exemple, les établissements scolaires

Pas assez d'encadrement

On aborde alors les premières critiques de nos jeunes interlocuteurs, navrés de voir leurs terrains trop peu utilisés: «J'insiste sur le fait, nous dit Corinne H., 14 ans, élève de quatrième d'un CES nancéien, que nous ne pratiquons pas assez de sport au lycée. Une heure par semaine, en tout ly Et Corinne suggère qu'il soit possible à ceux qui le souhaitent de se retrouver, même en dehors des heures de cours, sur les terrains de leur école. François 13 ans, élève de quatrième d'un autre CES, aimerait lui aussi avoir plus de possibilité de faire du sport: «Nous avons du temps libre. Qu'on nous fasse faire plus d'heures de gymnastique et de plein air.»

Un vœu pieux, puisqu'il pose l'éternel problème de l'encadrement, qu'il faudra bien résoudre un jour: la réaction de P.A., âgée de 16 ans et élève de première dans un CET, à la forme d'un réauisitoire:

«Les jeunes n'éprouvent pas le besoin de faire du sport. Il n'y a pas assez d'encadrement.»

n'y a pas assez d'encadrement.» Ils éprouvent aussi des difficultés financières. De partout, garçons et filles se plaignent des prix demandés à l'entrée des piscines ou des patinoires: «Si c'était moins cher, on pourrait y aller plus souvent. C'est ce qu'on voudrait.»

La pratique «en amateurs», nous l'avons dit, relève beaucoup plus de l'occupation des loisirs. Mais il est tout de même navrant de constater que 16 pour cent de nos jeunes tapent, à l'occasion dans un ballon, sans avoir jamais eu l'intention de s'inscrire dans un club. Semblable observation est valable pour la handball (6 pour cent de «pratiquants» non licenciés), la gymnastique (3 pour cent), le basket (2 pour cent), le tennis (5 pour cent), toutes disciplines que ces indications devraient inciter à un effort de recrutement en milieu scolaire.

Une belle indépendance

Quand on les interroge sur les raisons qui ont dicté leur choix, nos jeunes font preuve d'un bel esprit d'indépendance.

nos jeunes font preuve d'un bel esprit d'indépendance. Ils sont presque un sur deux (44 pour cent) a affirmer que seule leur volonté a prévalu: «Parce que je voulais, depuis toujours, faire ce sport.»

En poursuivant l'entretien, on s'aperçoit que l'influence du milieu n'est pas négligeable non plus. Ils admettent qu'ils ont été entraînés par un camarade (23 pour cent), encouragés par leurs parents (17 pour cent), ou par leurs professeurs (10 pour cent).

Les adolescents, il convient de le souligner, sont plus nombreux — plus 12 pour cent contre 8 pour cent chez les plus jeunes — à reconnaître l'influence de leurs professeurs.

En revanche, la valeur de l'exemple n'est qu'une motivation secondaire. L'admiration pour un champion n'intervient que pour 12 pour cent dans la prise de décision des jeunes sportifs, dans la même proportion que les retransmissions télévisées.

Pourtant l'intérêt qu'ils manifestent ensuite, en tant que lecteurs cette fois, pour les grandes épreuves telles que: les Jeux olympiques, la Coupe du Monde de football ou le Tour de France cycliste, prouve que si le culte de l'idole décroît, le sport a encore besoin de manifestations spectaculaires pour faire des adeptes.

par Michel Dereme «L'Est Républicain», Nancy

Gnognote...?

Au moment où de nombreuses disciplines et quantité de sportifs entrent en période d'hibernation, la tradition commande de dire ou d'écrire qu'ils s'apprêtent à jouir d'une pause bien méritée. Jointe à une saturation certaine, la répétition des efforts conduit à l'usure inévitable et l'homme, plus encore que la machine, a besoin de recharger régulièrement ses accus.

Tout le monde n'y croit pourtant pas ou, en tout cas, feint de ne pas y croire. Il se trouvera toujours des gens pour affirmer que tout cela, c'est de la gnognote. Et de tenter aussi de le démontrer, preuves à l'appui. C'est ainsi qu'il a été mis au point des chronomètres électro-

C'est ainsi qu'il a été mis au point des chronomètres électroniques à programmes permettant de mesurer le temps d'effort réel produit par les athlètes pratiquant des sports d'équipe. On en avait déjà entendu parler lors de la dernière coupe du monde de football, en Allemagne, sans attacher trop d'importance à l'information selon laquelle c'était le Yougoslave Oblak qui avait obtenu le plus long temps réel d'activité intense au cours d'un match: 15 minutes sur 90!

Par effort réel et au-delà d'une subjectivité d'appréciation difficilement évitable, il faut entendre toute action de jeu durant laquelle un athlète touche à une intensité évidente d'engagement physique, qu'il participe directement ou non à cette action.

A leur tour, les Français viennent de se livrer à une telle expérience. Les résultats enregistrés laissent pour le moins songeur. Jugez-en: 8'11" pour un footballeur, 8'39" (sur 80) pour un rugbyman et 21'27" (sur 40 seulement) pour un basketteur. Ceux qui les ont publiés ont non seulement tenu à préciser qu'il s'agissait d'un simple jeu, mais ils ont également souligné que ces temps dépendaient de nombreux paramètres intervenant dans l'effort de chacun des sportifs testés.

Il y a lieu de tenir compte, en effet, de la dimension différente des terrains, du nombre des joueurs d'une équipe, des possibilités de les remplacer et de la durée effective du jeu collectif dans une partie. Que mon ami Set ne se prévale donc pas trop vite de l'effort de ses amis basketteurs, car si cette durée de 40 minutes est celle strictement chronométrée, ils sont tout de même présents sur le terrain durant environ 70 minutes. Or, et pour ne citer que l'exemple du football, il a été calculé sur la base des arrêts de jeu qu'elle variait entre 45 et 50 minutes.

De toute façon, cela ne saurait nous empêcher une pause hivernale bien méritée et ceux qui s'apprêtent à en jouir...

«Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais»